

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE – ARRONDISSEMENT DE MACON

CANTON DE TRAMAYES
COMMUNE DE TRAMAYES

Tel: 03 85 50 51 18 --- Fax: 03 85 50 55 76--- Courriel: mairie.tramayas@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 07 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayas, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Étaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MOURTON, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Christèle STALLA, Dominique BONNIN, Anne ACCARY.

Absent excusé: Jean-Marie BERTHOUD (pouvoir à Cédric DUBOIS)

Secrétaire: Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés : 15, votants: 15

Convocation du 02/05/2015- Publication du 11/05/2015

OBJET: Choix d'un cabinet architecte pour travaux dans l'ancienne gendarmerie

Monsieur le Maire précise qu'il est possible d'avoir un projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie. Afin d'avoir une idée assez précise de ce projet, il est nécessaire de faire appel à un cabinet d'architecte sachant que cette étude pourrait être subventionnée par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre de l'opération « Eco Villages Avenir ». Une consultation a été faite auprès de 7 cabinets indépendants. Cinq ont donné une réponse et la commission administrative et finances, avec le soutien de l'Agence Technique Départementale, a examiné l'ensemble des propositions. Il est suggéré de retenir la candidature du cabinet AMD Architectes Ingénieurs de Torcy pour un montant 7 500 €ht.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- De retenir le cabinet AMD Architectes Ingénieurs pour faire une étude de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie.
- D'accepter le montant de 7 500 €ht pour cette étude.
- De demander une subvention d'un taux de 80% au Conseil Régional de Bourgogne dans le cas l'opération « Eco Villages Avenir ».
- D'autoriser le Maire ou son Premier Adjoint à mener à bien cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

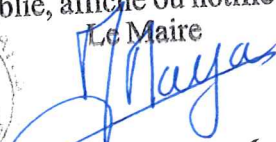

Michel MAYA



Certifié exécutoire pour avoir été
reçu en Préfecture de S & L à
Mâcon le 02 MAI 2015
Tel publié, affiché ou notifié le ...



Le Maire



15.1205 2015 - 545